

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 novembre 2013, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

---

NOTE : À 17 h, les membres réguliers du Conseil de la MRC se réunissent en comité général de travail.

---

**MOT DE BIENVENUE AUX NOUVEAUX CONSEILLERS RÉGIONAUX**

Avant l'ouverture de la séance, M. le Préfet Gilles Salvas souhaite la bienvenue à MM. Michel Blanchard, Luc Cloutier, Michel Péloquin et Serge Péloquin et les félicite pour leur élection au poste de maire. Il félicite également les autres maires pour leur réélection.

---

2013-11-255

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications ci-dessous :

- Retrait des points suivants :
  - o 5.4. Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité régional culturel du 26 juin 2013;
  - o 8. Avis de la MRC sur des documents d'urbanisme municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-256

**REMERCIEMENTS À MM. RÉJEAN DAUPLAISE, CHARLES LACHAPELLE ET PIERRE LACOMBE**

CONSIDÉRANT que MM. Réjean Dauplaise, Charles Lachapelle et Pierre Lacombe ne sont plus membres du Conseil de la MRC depuis les élections municipales de novembre 2013;

CONSIDÉRANT que M. Dauplaise siégeait à la MRC depuis novembre 2009 à titre de représentant de Sorel-Tracy, M. Lachapelle, depuis novembre 2005 à titre de représentant de Saint-Gérard-Majella, et M. Lacombe, depuis novembre 2009 à titre de représentant de Sainte-Anne-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que ces ex-maires ont tous, à titre de conseillers régionaux, collaboré au développement des différents dossiers et projets de la MRC;

CONSIDÉRANT que M. Dauplaise a occupé la fonction de préfet suppléant et de président du conseil d'administration provisoire de la compagnie 9231-3674 Québec inc. (Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C.), qu'il a fait partie du comité d'investissement et de la commission de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles et qu'il a aussi représenté la MRC à différentes instances, notamment au Centre local de développement (CLD), au Fonds FIER et à la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (comité exécutif, comité d'analyse des projets du Fonds de développement régional (FDR), comité de sélection du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ)).

CONSIDÉRANT que M. Lachapelle a représenté la MRC au Bureau des délégués et au Comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC);

CONSIDÉRANT que M. Lacombe a assuré la présidence du Comité de sécurité publique de la MRC ainsi que du Comité régional de la ruralité et qu'il a aussi représenté la MRC au Centre local de développement (CLD);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de souligner l'intérêt et la participation active de ces ex-maires au sein de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil remercie chaleureusement MM. Réjean Dauplaise, Charles Lachapelle et Pierre Lacombe pour le travail soutenu qu'ils ont accompli au sein de la MRC ainsi que pour la grande disponibilité qu'ils ont manifestée tout au long de leur mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-257

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 OCTOBRE 2013**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 octobre 2013 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-258 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 10 JUIN 2013**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 10 juin 2013 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-259 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 16 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 16 septembre 2013 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ DU 9 SEPTEMBRE 2013**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal du comité régional de la ruralité (CRR) du 9 septembre 2013.

---

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ DU 7 OCTOBRE 2013**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal du comité régional de la ruralité (CRR) du 7 octobre 2013.

---

2013-11-260 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 10 octobre au 13 novembre 2013 et totalisant 1 304 385,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## **RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé en tant que représentant de la MRC depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

### **Comité élargi de l'écocollectivité**

Les sujets suivants ont été abordés :

- Élaboration du calendrier des rencontres pour la prochaine année;
- Création d'une table de développement social;
- Présentation du rapport d'activités 2012-2013 de l'écocollectivité;
- Mise à jour du plan stratégique de développement;
- Invitation au forum des élus qui se tiendra le 21 janvier prochain;
- Invitation au forum des partenaires qui se tiendra le 5 février prochain.

### **Comité de pilotage de l'écocollectivité**

Les sujets suivants ont été abordés :

- Table de développement social;
- Plan de communication;
- Groupe des accompagnateurs;
- Forum des partenaires;
- Suivi des projets structurants.

M. le Conseiller régional Denis Marion précise qu'il a participé au Colloque de développement social organisé conjointement par la Corporation de développement communautaire (CDC), le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), la MRC ainsi que l'ensemble des partenaires. Il ajoute que ce colloque a permis aux acteurs du milieu communautaire de :

- cibler des enjeux régionaux pour favoriser le développement;
- créer une vision régionale pour améliorer la situation sur l'ensemble du territoire;
- soutenir la création de la Table de développement social.

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis tient à préciser que les données transmises par la Service de transport adapté et collectif régional (STACR) concernant le transport collectif sont plus que satisfaisantes. En effet, le nombre de déplacements prévus pour la première année d'utilisation avait été fixé à 1200, alors que l'on prévoit maintenant, si les déplacements se maintiennent, en réaliser le double.

M. le Préfet Gilles Salvat mentionne qu'il a participé à deux activités aujourd'hui, soit la réunion du Centre local de développement (CLD) ainsi que la conférence de presse du Conseil jeunesse de la MRC concernant le lancement d'un sondage pour connaître les besoins des jeunes de 16 à 25 ans.

---

## **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES QUOTES-PARTS ET LES ACTES DE RÉPARTITION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC**

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis qu'un projet de règlement décrétant les quotes-parts et les actes de répartition de l'année 2013 pour les travaux d'entretien ou d'aménagement de certains cours d'eau sur le territoire de la MRC sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

---

**AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2014 ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC.**

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'un projet de règlement concernant la répartition des quotes-parts des municipalités de la MRC pour l'exercice financier 2014 sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

2013-11-261 **ÉTABLISSEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE À LA FACTURATION DE LA MRC**

CONSIDÉRANT que la MRC peut, en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, établir le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC fixe comme suit le taux d'intérêt applicable aux comptes et redevances en souffrance :

- les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 8 % à compter du moment où ils deviennent exigibles;
- une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant exigible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-11-262 **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 148 du Code municipal, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que les séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2014 soient tenues les mercredis à 20 h selon le calendrier suivant :

15 janvier	16 juillet
12 février	27 août
12 mars	10 septembre
9 avril	8 octobre
14 mai	12 novembre
11 juin	26 novembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2013-11-263     **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION ET L'ENTRETIEN DE TROIS PHOTOCOPIEURS**

CONSIDÉRANT que le contrat de crédit-bail ainsi que le contrat d'entretien des photocopieurs auprès de Xerox se terminent le 15 janvier 2014;

CONSIDÉRANT que la MRC a besoin de trois (3) photocopieurs multifonctions couleur, soit un sur chacun des étages;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de lancer un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un nouveau contrat de crédit-bail ou de location, ainsi que d'un contrat d'entretien, pour ces appareils, le tout pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT le mémo préparé par la greffière dans lequel elle propose d'inviter des représentants de différents fournisseurs à soumissionner;

Il est proposé par :                             M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par :                                     M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation auprès des fournisseurs proposés par la greffière (référence : mémo du 13 novembre 2013) en vue de l'octroi d'un contrat de crédit-bail ou de location, ainsi que d'un contrat d'entretien, pour trois (3) photocopieurs multifonctions couleur, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-264     **ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément aux dispositions des articles 48.41 et 48.24 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12), doit fixer, par résolution, les tarifs applicables au service de transport adapté et collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT la grille tarifaire 2014 recommandée par le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC de Pierre-De Saurel, organisme délégué de la MRC en matière de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT que cette grille comporte maintenant quatre zones tarifaires distinctes;

CONSIDÉRANT que des cartes mensuelles, des carnets de dix billets ainsi que des billets unitaires seront offerts pour chacune des zones tarifaires;

Il est proposé par :                             M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par :                                     M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC, conformément aux dispositions de la Loi sur le transport, adopte la grille tarifaire 2014 applicable au service de transport adapté et collectif sur son territoire.

Il est également résolu que ladite grille soit publiée dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC et affichée dans chacun des véhicules de transport ainsi qu'au bureau de la MRC et dans chacun des bureaux municipaux du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-265 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA SAUVAGINE (PORTION DE LA ROUTE VERTE NUMÉRO 3)**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis en place le Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes (Véloce II);

CONSIDÉRANT que ce nouveau programme remplace l'ensemble des programmes administrés jusqu'à récemment par le MTQ en matière d'infrastructures cyclables;

CONSIDÉRANT que le volet 4 de Véloce II a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national qu'est la Route verte;

CONSIDÉRANT que le tronçon de 8,974 kilomètres de la piste cyclable de La Sauvagine est reconnu et homologué Route verte par Vélo Québec;

CONSIDÉRANT que ce tronçon débute à l'intersection de la rue Monseigneur Desranleau et du boulevard Fiset à Sorel-Tracy et se termine au kiosque aménagé près du rang de Picoudi à Saint-Robert;

CONSIDÉRANT que l'accès à cette piste cyclable régionale est universel et gratuit;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté *Réseau cyclable de la Sauvagine*, un organisme à but non lucratif, pour la gestion et l'entretien de cette piste cyclable;

CONSIDÉRANT que l'entretien de cette piste cyclable est effectué selon les normes exigées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC demande, pour l'année 2014, l'aide financière du MTQ pour l'entretien dudit tronçon de la piste cyclable La Sauvagine et autorise en ce sens le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, les documents requis dans le cadre du volet 4 du programme Véloce II - Entretien de la Route verte, incluant le rapport des dépenses admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-266 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE II EN VUE DU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE LA SAUVAGINE**

CONSIDÉRANT que la MRC loue l'emprise ferroviaire désaffectée à partir du boulevard Fiset à Sorel-Tracy jusqu'à la limite est de la MRC à Saint-Gérard-Majella;

CONSIDÉRANT qu'un premier tronçon d'environ 12 km a été réalisé en 2003;

CONSIDÉRANT qu'un comité formé par la MRC en 2011 et composé de représentants de la MRC et du Réseau cyclable de la Sauvagine a analysé les possibilités de prolonger la piste cyclable vers la limite de la MRC;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité ont déposé un rapport en novembre 2012 recommandant le prolongement de la piste cyclable et identifiant le moyen privilégié pour traverser la route 132, soit un tunnel afin de mieux intégrer le milieu environnant et de conserver le caractère multifonctionnel de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont approuvé le rapport du comité à leur séance du 28 novembre 2012 et ont accepté, par le fait même, les conclusions qu'il contenait;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement a reçu l'appui de 15 organismes et entreprises de la région ainsi que d'une pétition de près de 2875 signataires;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec (MTQ) a annoncé le 24 octobre dernier la création du programme d'aide financière Véloce II, soit une enveloppe de 7 M\$ visant à soutenir le milieu municipal dans la mise en place d'infrastructures cyclables et piétonnières;

CONSIDÉRANT que ce programme est divisé en quatre volets dont celui du développement de la Route verte;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 50 % des coûts admissibles est disponible pour contribuer au parachèvement de la Route verte;

CONSIDÉRANT que la fenêtre d'opportunité pour présenter un projet dans le cadre de ce programme est très courte;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la piste cyclable La Sauvagine est estimé à 4,08 M\$;

CONSIDÉRANT que cinq des douze membres du Conseil participent à leur première séance de la MRC à la suite des élections municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- dépose, conformément aux recommandations du comité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme Véloce II (volet 2 – Développement de la Route verte et de ses embranchements) en vue du prolongement de la piste cyclable régionale La Sauvagine et autorise en ce sens le directeur général à signer les documents requis;
- reporte la réalisation du projet de prolongement si la demande d'aide financière de la MRC n'est pas retenue par le MTQ;
- refuse la subvention (dans l'éventualité où elle serait octroyée) si une analyse plus approfondie du dossier révélait des éléments qui rendraient inconfortables les membres du Conseil face à cette décision qui découle de la courte fenêtre ouverte cet automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

## **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---



2013-11-267     **APPUI À LA MRC ROBERT-CLICHE CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU  
MTQ SUR LE TERRAIN**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 5129-13 de la MRC Robert-Cliche concernant le manque de concertation entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et les municipalités lors d'interventions sur le terrain, et principalement au niveau de la réfection d'infrastructures telles que les ponts.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par :                   M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par :                            M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC appuie la MRC Robert-Cliche dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2013-11-268     **APPUI À LA MRC ROBERT-CLICHE CONCERNANT LES SERVICES À LA  
CLIENTÈLE D'HYDRO-QUÉBEC**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 5130-13 de la MRC Robert-Cliche concernant la lenteur des services offerts à la clientèle par Hydro-Québec.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par :                   M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par :                            M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC appuie la MRC Robert-Cliche dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

2013-11-269     **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par :                   M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par :                            M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2013-11-270     **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par :                     M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par :                                M. le Conseiller régional Denis Marion

Que la séance soit levée à 20 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière